

LCL Modullo II AV (Avril 2020)

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Commercialisé
du 14 avril 2020
au 19 juin 2020 – 17h00
(sauf clôture par anticipation
ou retrait au gré de l'émetteur
et sans préavis)



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

LES INFOS CLÉS :

Ce placement est une alternative à un investissement dynamique risqué de type "actions"

- ▶ **Eligibilité :** LCL Modullo II AV (Avril 2020) EST ELIGIBLE AU COMPTE-TITRES ET A L'ASSURANCE VIE
- ▶ **Capital, gains/pertes ou rendements :** L'expression "Capital" utilisée dans ce document désigne La Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres ou frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.
- ▶ **Indice :** la performance du titre est liée aux marchés actions de la zone euro au travers de l'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis. C'est un indice représentatif des marchés actions de la zone euro, composé de 50 actions parmi les premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière (plus d'informations sur www.stoxx.com). Il est calculé hors dividendes : il ne bénéficie pas des dividendes attachés aux valeurs le composant. Il sera dans ce document nommé « l'Indice ».
- ▶ **Durée de placement recommandée :** ce placement a une durée de 10 ans (sauf en cas de remboursement anticipé automatique à 2, 4, 6 ou 8 ans en fonction de l'évolution de l'Indice). Vous devez donc disposer d'un horizon de placement de 10 ans. Pour bénéficier de la formule, vous devez avoir souscrit entre le 14 avril et le 19 juin 2020 (pendant la période de commercialisation) et avoir conservé vos Titres jusqu'à l'échéance. Si vous souhaitez vendre avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

LCL Modullo II AV (Avril 2020) (« Le Titre »), émis par LCL Emissions, véhicule d'émission dédié de droit français, offrant une garantie de formule donnée par Crédit Lyonnais SA (« LCL ») est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur (LCL Emissions), et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant LCL. Il est fortement recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance. L'Émetteur (LCL Emissions), le Garant (LCL), l'agent de calcul (Amundi Finance), l'assureur Predica (en assurance vie) ainsi que les distributeurs des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

EN BREF

LCL Modullo II AV (Avril 2020) est un placement d'une durée maximum de 10 ans, lié aux marchés actions de la zone euro au travers de l'Indice Euro Stoxx 50®, **dividendes non réinvestis**. Il peut bénéficier d'un remboursement automatique anticipé à 2, 4, 6 ou 8 ans si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale. Les gains annoncés sont des gains fixes (prédéterminés et plafonnés). Ce placement présente un risque de perte en capital non mesurable a priori si l'Indice connaît une baisse de plus de 60% à 10 ans par rapport à sa Valeur Initiale. **Cette perte en capital serait égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice.**

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Au lancement

- ▶ La Valeur « Initiale » de l'Indice est calculée : elle correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture des 6, 7 et 8 juillet 2020.

Elle servira de base de calcul pendant toute la durée de vie de la formule.

Aux dates anniversaires à 2, 4, 6 ou 8 ans

- ▶ Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, le produit s'arrêtera automatiquement (remboursement automatique anticipé) et vous percevrez le Capital ⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 3,5% ⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées et ce, même si l'Indice a fortement progressé. Soit 7% ⁽¹⁾ à 2 ans (soit un TRAB* de 3,43% ⁽¹⁾), soit 14% ⁽¹⁾ à 4 ans (soit un TRAB* de 3,33% ⁽¹⁾), soit 21% ⁽¹⁾ à 6 ans (soit un TRAB* de 3,23% ⁽¹⁾) et soit 28% ⁽¹⁾ à 8 ans (soit un TRAB* de 3,13% ⁽¹⁾). **Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse éventuelle de l'Indice.**
- ▶ Si l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale, le produit se poursuivra pour 2 années supplémentaires.

Sinon à l'échéance des 10 ans

- ▶ Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, le produit offre un gain de 3,5% ⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 35% ⁽¹⁾ (soit un TRAB* de 3,05% ⁽¹⁾) en plus de votre Capital ⁽¹⁾. Vous ne pourrez donc pas profiter de l'intégralité de la hausse de l'Indice.
- ▶ Si l'Indice connaît une baisse comprise entre 0% exclu et 60% inclus par rapport à sa Valeur Initiale, vous retrouverez votre Capital ⁽¹⁾ (soit un TRAB* de 0% ⁽¹⁾).
- ▶ Si l'Indice est en baisse de plus de 60% par rapport à sa Valeur Initiale, votre Capital ⁽¹⁾ sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice (soit une perte ⁽¹⁾ d'au moins 60% du Capital investi).

Les valeurs de référence de l'Indice aux dates anniversaires à 2, 4, 6 ou 8 ans et à l'échéance des 10 ans correspondent au cours de clôture de l'Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis dont le détail est indiqué dans les caractéristiques générales en page 6.

⁽¹⁾Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur ou défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres ou frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), et hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

* Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 02/07/2020 à la date d'échéance concernée.

L'INDICE EURO STOXX 50® DIVIDENDES NON RÉINVESTIS

Indice de référence des marchés actions de la zone euro, l'Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis regroupe 50 des principales sociétés des pays de la zone euro, sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché. Chaque valeur de l'Indice est pondérée en fonction de sa capitalisation boursière.

Cet Indice vous permet ainsi de bénéficier d'une diversification géographique et sectorielle : les entreprises sont réparties sur plusieurs pays de la zone euro (principalement en France et en Allemagne, mais aussi en Espagne, Italie, Pays-Bas, Belgique...) et sont issues de secteurs variés (bancassurance, chimie, biens et services industriels, énergie...).

La performance de l'Indice ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

Suivez l'évolution de l'Euro Stoxx 50® sur : www.stoxx.com

Événements exceptionnels affectant l'Indice Euro Stoxx 50® :

afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice de la formule, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement par anticipation du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Les 10 premières valeurs de l'Euro Stoxx 50®

1. SAP	Allemagne	6. Sanofi	France
2. ASML	Pays-Bas	7. Allianz	Allemagne
3. Total	France	8. Siemens	Allemagne
5. Linde PLC	États-Unis	9. Unilever	Pays-Bas
5. LVMH	France	10. AIRBUS	France

Source : www.stoxx.com - Données au 20/02/2020

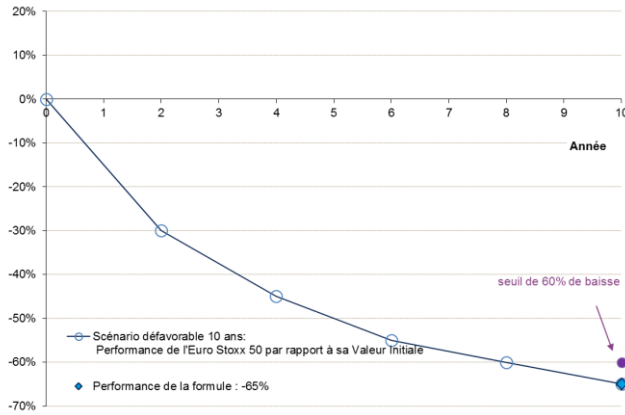


ILLUSTRATION DU MECANISME AU REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées ci-dessous sont fictives et destinées uniquement à illustrer le mécanisme de remboursement du produit à échéance des 10 ans ou des 2, 4, 6 ou 8 ans en cas de remboursement automatique anticipé. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs. Les simulations sont hors frais d'investissement en compte-titres ou hors frais du contrat d'assurance-vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion) et hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou mise en résolution de LCL, le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples (risque de perte de l'intégralité du Capital ⁽¹⁾).

Exemple défavorable :

L'Indice à 10 ans est en baisse de plus de 60% par rapport à sa Valeur Initiale

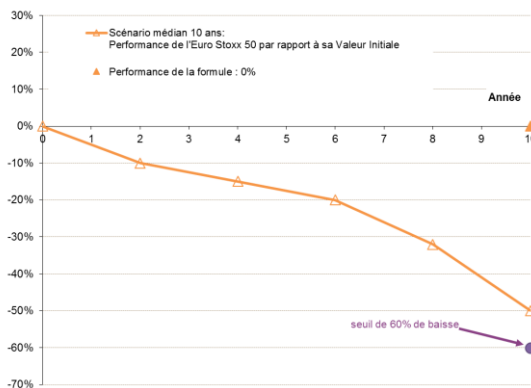


- ▶ **A 2, 4, 6 et 8 ans**, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. Le produit se poursuit donc pour 2 années supplémentaires.
- ▶ **A l'échéance des 10 ans**, l'Indice est en baisse de 65 % par rapport à sa Valeur Initiale.

Vous subissez une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice (dans notre exemple une perte de 65 % ⁽¹⁾ soit un TRAB* de -9,97 %, ⁽¹⁾).

Exemple médian :

L'Indice à 10 ans est en baisse de 50% par rapport à sa Valeur Initiale

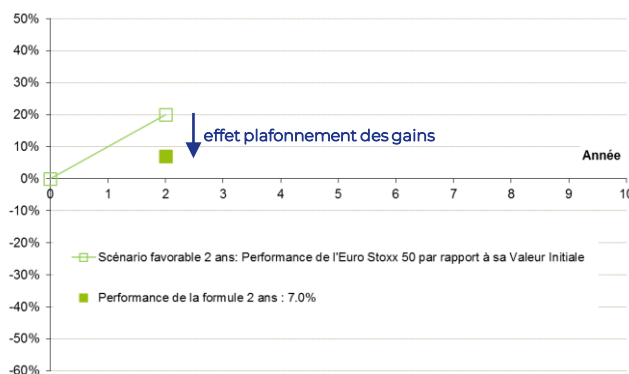


- ▶ **A 2, 4, 6, ou 8 ans**, l'Indice est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale. Le produit se poursuit donc pour 2 années supplémentaires.
- ▶ **A l'échéance des 10 ans**, la baisse de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale est de 50 % soit comprise entre 0 % (exclu) et 60 % (inclus).

Vous recevez l'intégralité du Capital ⁽¹⁾ investi soit un TRAB* de 0 % ⁽¹⁾.

Exemple favorable :

L'Indice à 2 ans est stable ou en hausse par rapport à sa Valeur Initiale



- ▶ **A 2 ans**, l'Indice a progressé de 20 % par rapport à sa Valeur Initiale.

Vous recevez l'intégralité de votre Capital investi ⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe de 7 % ⁽¹⁾, soit un TRAB* de 3,43 % ⁽¹⁾, vous ne profitez donc pas intégralement de la hausse de l'indice (effet plafonnement des gains).

⁽¹⁾ Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur ou défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la valeur nominale du Titre. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres ou frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), et hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

* TRAB : Taux de Rendement Annuel Brut, calculé sur une période allant du 02/07/2020 à la date d'échéance concernée.

SPÉCIFICITÉS DE LCL MODULLO II AV (AVRIL 2020) DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION

LCL Modullo II AV (Avril 2020) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion.

La valeur de LCL Modullo II AV (Avril 2020) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale de LCL Modullo II AV (Avril 2020).

LCL Modullo II AV (Avril 2020) proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut ou faillite de l'émetteur et / ou du garant de la formule.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.

Si vous choisissez LCL Modullo II AV (Avril 2020), la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 2 juillet 2020, date de lancement de la formule. A cette date, le capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support LCL Modullo II AV (Avril 2020) sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de LCL Modullo II AV (Avril 2020), soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. A partir du 02/07/2020, LCL Modullo II AV (Avril 2020) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois d'avril, début de la période de souscription (soit plus de trois mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé.

Si l'émetteur décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte.

En cas d'annulation par l'émetteur de l'émission LCL Modullo II AV (Avril 2020), ou d'annulation par l'assureur de la possibilité de souscrire LCL Modullo II AV (Avril 2020) comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance ; ces conflits d'intérêts potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de LCL Modullo II AV (Avril 2020) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de LCL Modullo II AV (Avril 2020) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à LCL Modullo II AV (Avril 2020).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1%, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Scénario	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Le 04/07/2022, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	3,43%	2,39%
Le 02/07/2024, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	3,33%	2,30%
Le 02/07/2026, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	3,23%	2,20%
Le 03/07/2028, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	3,13%	2,10%
Le 02/07/2030, si "l'Indice" a subi une baisse de plus de 60% par rapport à son niveau initial (exemple : baisse de 65%)	-9,97%	-10,87%
Le 02/07/2030, si "l'Indice" a subi une baisse comprise entre 0% et 60% par rapport à son niveau initial	0,00%	-1,00%
Le 02/07/2030, si "l'Indice" a progressé ou est resté stable par rapport à son niveau initial	3,05%	2,02%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales ou de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.

LCL Modullo II AV (Avril 2020) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

LCL MODULLO II AV (AVRIL 2020)

Avant tout investissement dans LCL Modullo II AV (Avril 2020) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :
-le prospectus de base en date du 26 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) *) sous le n° 19-300, le premier supplément en date du 11 septembre 2019 visé par l'AMF sous le n° 19-433 et le deuxième supplément en date du 6 avril 2020 visé par l'AMF sous le n° 20-127 (ensemble le "Prospectus de Base") disponibles sur https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/dl/doc/prospectus/FRO013484565/FRA/FRA et les Conditions Définitives en date du 7 avril 2020 disponibles sur https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/dl/doc/final-terms/FRO013484565/FRA/FRA. L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)
-le document d'informations clés en date du 7 avril 2020, disponible sans frais sur https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/dl/doc/kiid/FRO013484565/FRA/FRA

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément. En cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquiescer le Titre de créance : ces conflits d'intérêt potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation. LCL Modullo II AV (Avril 2020) peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce Titre et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de base. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations de ce document sont partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle.

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Quels sont les bénéfices de LCL Modullo II AV (Avril 2020) ?

- ▶ LCL Modullo II AV (Avril 2020) peut arriver à échéance avant les 10 ans. A 2, 4, 6, ou 8 ans, si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez le Capital ⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 3,5 % ⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées (soit un TRAB* de 3,43% ⁽¹⁾ à 2 ans, de 3,33% ⁽¹⁾ à 4 ans, de 3,23% ⁽¹⁾ à 6 ans, de 3,13% ⁽¹⁾ à 8 ans) et le produit s'arrête automatiquement.
- ▶ Sinon, à l'échéance des 10 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation :
 - ▶ Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale, vous bénéficiez du Capital ⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 3,5% ⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées soit 35 % ⁽¹⁾ (soit un TRAB* de 3,05 % ⁽¹⁾)
 - ▶ Si l'Indice est en baisse jusqu'à 60 % inclus, votre Capital ⁽¹⁾ est remboursé (soit un TRAB* de 0 % ⁽¹⁾)

Quels sont les inconvénients liés à LCL Modullo II AV (Avril 2020) ?

- ▶ Risque de perte en capital non mesurable a priori :
 - ▶ En cours de vie du placement : en cas de revente de vos titres avant l'échéance, le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
 - ▶ A l'échéance : le Capital n'est pas garanti. Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et si l'Indice est en baisse de plus de 60% à 10 ans, vous subissez une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Indice ⁽¹⁾.
 - ▶ En cas de défaut ou de liquidation de l'émetteur ou en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du garant, il existerait un risque de perte en capital même à l'échéance.
- ▶ Vous ne connaissez pas a priori l'échéance du produit qui peut avoir lieu à 2, 4, 6, 8 ou 10 ans selon l'évolution de l'Indice. Vous devez conserver vos Titres jusqu'à l'échéance du produit ou jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé pour bénéficier de la formule.
- ▶ Vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
- ▶ Vous ne bénéficiez pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à la performance d'un indice dividendes réinvestis.

AVERTISSEMENT

LCL Modullo II AV (Avril 2020) est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de 10 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance.

Facteurs de risques :

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives du Titre (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :

- ▶ **Risque de marché :** en cas de vente avant l'échéance, le prix sera en fonction des paramètres du marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée et du montant de souscription et pourra par conséquent entraîner une perte ou un gain en capital. Par ailleurs, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de revente de vos Titres avant l'échéance ou en cas de baisse de l'Indice de plus de 60 % à l'échéance des 10 ans.
- ▶ **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le Titre totalement illiquide (absence d'acheteurs).
- ▶ **Risque de crédit :** l'investissement est exposé au risque de solvabilité de LCL et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur ou en cas de défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL, l'investisseur s'expose au risque de non remboursement du Capital ⁽¹⁾ et/ou de la formule.
- ▶ **Risque de mise en résolution :** si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de LCL, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en Capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital ⁽¹⁾ et de la formule (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).

L'Émetteur (LCL Emissions), le Garant (LCL), l'agent de calcul (Amundi Finance), l'assureur Predica (en assurance vie) ainsi que les distributeurs des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

⁽¹⁾ Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur ou défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains (pertes) et les rendements sont annoncés hors frais d'investissement en compte-titres ou frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), et hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 02/07/2020 à la date d'échéance concernée.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- ▶ **Forme Juridique** : Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
- ▶ **Code ISIN** : FR0013484565
- ▶ **Emetteur** : LCL Emissions – Véhicule d'émission de droit français.
- ▶ **Garant du remboursement de la formule** : Crédit Lyonnais S.A. (« LCL »).
- ▶ **Indice** : Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis).
- ▶ **Période de souscription** : Du 14 avril au 19 juin 2020 sauf clôture anticipée de la période de souscription ou retrait de l'offre au gré de l'Emetteur, sans préavis. L'Emetteur se réserve le droit de retirer, à tout moment, l'offre des Titres avant le 19 juin 2020. Dans ce cas, l'ordre de souscription sera automatiquement annulé et le montant de souscription sera restitué à l'investisseur. Si l'Emetteur exerce ce droit, un communiqué sera publié sur le site internet www.lcl-emissions.fr
- ▶ **Eligibilité** :
 - ▶ **Compte-Titres Ordinaire**
 - ▶ **Contrats d'assurance-vie** : LCL Vie, LCL Vie Série 1,2,3, Lionvie Vert Equateur, Lionvie Vert Equateur Série 2, Lionvie Multicapital, Actilion Vie 1et 2, Lionvie Opportunité Déc 97/ Avril 98/ Nov 98/ Mars 99/Oct 99/Avril 00/ Août 00/Déc 00/ Avril 01/Juillet 01, Lionvie Opportunités Permanent, Lionvie Croissance Double, Acuity, Acuity 2, LCL Acuity Evolution
- ▶ **Devise** : Euro.
- ▶ **Valeur Nominale du Titre** : 100 €.
- ▶ **Minimum de souscription** : 100 €.
- ▶ **Durée d'investissement recommandée** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé à 2, 4, 6 ou 8 ans).
- ▶ **Date d'échéance** : 02/07/2030 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
- ▶ **Prix d'émission** : 100 € à la date d'émission le 20/03/2020, le prix de souscription sera de 100 € jusqu'à la date de lancement de la formule le 02/07/2020.
- ▶ **Niveau de garanti du capital** : Titre non garanti en capital.
- ▶ **Cotation** : Bourse de Paris (Euronext Paris - www.euronext.com).



Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et a minima une fois par an sur la durée de vie du produit.

AVERTISSEMENT : Communication à caractère promotionnel communiquée à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres et le Prospectus de Base tenus à disposition auprès de votre conseiller LCL, sur le site www.lcl-emissions.fr et sur demande auprès de LCL, Gestion financière, 10 avenue de Paris, 94800 Villejuif. Les contrats LCL Vie, LCL Vie S 1,2,3, Lionvie Vert Equateur, Lionvie Vert Equateur Série 2, Lionvie Multicapital, Actilion Vie 1 et 2, Lionvie Opportunité Déc 97/ Avril 98/ Nov 98/ Mars 99/Oct 99/Avril 00/ Août 00/Déc 00/ Avril 01/Juillet 01, Lionvie Opportunités Permanent, Lionvie Croissance Double, Acuity, Acuity 2, LCL Evolution (Acuity 3) sont des contrats d'assurance vie multisupports qui ne comportent pas de garantie en Capital assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A - Predica, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, dont le siège social est au 50/56 rue de la Procession, 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances. A compter du 1er mai 2020, le siège social de Predica est transféré au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS. L'indice Euro Stoxx 50® ("l'Indice"), dividendes non réinvestis est disponible sur www.stoxx.com. L'Euro Stoxx 50® est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse, ("STOXX"), Deutsche Börse Group ou ses concédants, et est utilisé sous licence. STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les instruments financiers basés sur l'Indice et STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (en cas de négligence ou autre) quant à toute erreur, omission ou interruption générale ou spécifique affectant l'indice concerné ou ses données.

Emetteur : LCL Emissions - société anonyme de droit français à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 234 940 - siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

Agent de calcul : Amundi Finance, Société Anonyme au capital de 40 320 157 euros, établissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier, Siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Garant du remboursement de la formule : Crédit Lyonnais - S.A. au capital de 2 037 713 591 euros - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République 69002 LYON.SIREN 954 509 741 RCS Lyon. Pour tout courrier : 20, avenue de Paris, 94811 Villejuif Cedex. Mise à jour : avril 2020

- ▶ **Marché secondaire** : Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché jusqu'au 5ème jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre.
- ▶ **Agent de calcul** : Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- ▶ **Valeur Initiale de l'Indice** : Moyenne arithmétique des cours de clôture du 6, 7 et 8 juillet 2020.
- ▶ **Valeurs de référence de l'Indice** :

Années	Cours de clôture de l'Indice le	Date de remboursement anticipé automatique ou date d'échéance
2 ans	16/06/2022	04/07/2022
4 ans	14/06/2024	02/07/2024
6 ans	16/06/2026	02/07/2026
8 ans	15/06/2028	03/07/2028
10 ans	14/06/2030	02/07/2030

- ▶ **Frais d'investissement** :
 - ▶ **en compte-titres** : 2,50% maximum pour les souscriptions centralisées jusqu'au 19/06/2020 17H ;
 - ▶ **en assurance-vie** : néant
- ▶ **Frais de sortie** : Néant
- ▶ **Frais de tenue de compte** : en compte-titres , 22,70 € par an et par compte, susceptibles d'évolution
- ▶ **Frais de contrats d'assurance-vie** : application des frais prévus au contrat d'assurance
- ▶ **Commissions incluses dans l'investissement** : Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? » du Document d'informations clés de LCL Modullo II AV (Avril 2020) disponible sur le site https://www.lcl-emissions.fr/lclfinance_fr/product/view/FR0013484565
- ▶ Les coûts incluent notamment des commissions versées à des tiers (LCL, Predica et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 1,50% par an des Titres effectivement placés.
- ▶ **TRAB (ou taux de rendement annuel brut)** : calculé sur une période allant du 02/07/2020 à la date d'échéance concernée.